Déclaration CE de conformité

*Selon l’annexe II de la directive 93/42/CEE relative aux accessoires de cuisine*

Nous,

PANDA MAN SAS

1 rue des Bambou

54000 – Nancy – France

garantissons et déclarons, sous notre seule responsabilité, que l’accessoire :

Coupe Pomme

*Classe IIb en application de la règle 11 de l’annexe IX de la directive Européenne 93/42/CEE*

est conforme aux exigences applicables de la directive 93/42/CEE et du Code de la Santé Publique Française.

Cette déclaration est basée sur les éléments suivants :

* Dossier technique DT-007rev3 démontrant la conformité aux exigences essentielles de la directive 93/42/CEE
* **Flag : Ornicar\_2202**
* Certificat CE n°1234 d’approbation du système qualité complet délivré par l’organisme notifié n°4567.

Ceci pour la durée de validité du certificat, soit jusqu’au: 01/04/2025.

Fait à Nancy, le 28/03/2020

Rachel Martinez,

Responsable des achats - Secteur Asie

*R. MARTINEZ*

*Ref: DCEC-042rev1*